Département du Lot
Arrondissement de Gourdon

République Française

COMMUNE D'UZECH

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'UZECH

Séance du 15 octobre 2026

Le jeudi 15 octobre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de Lilian PRADIE.

Conseillers en exercice: 11	**Présent(e)s (9) :** Lilian PRADIE, Christophe PUCHAUX, Marie-Christine SALGUES, Francine PRADIE, Carole BONNAFOUS, Anne PUECH, Johann PALLA, Guillaume DULAC, Gaëtan AULIE
Date de la convocation : 09/10/2026	**Absent(e)s et excusé(e)s (2) :** Romain CAZELOU, Martine COURBEBAISSE **Représenté(e)s (0) :** **Secrétaire de séance :** Carole BONNAFOUS

ORDRE DU JOUR *:*

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- Convention de mise à disposition d'une salle au sein de la maison communale et fixation du montant de la location
- Participation financière pour un voyage d'immersion anglaise en Normandie par les élèves du collège du Luzech

- Questions diverses

- Présentation des devis de nettoyage pour la maison communale
- Intervention M.Michel Tournié pour la présentation du projet Alimentaire Territorial Quercy Bouriane en début de séance
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre
- Renégociation des contrats d'assurances
- Travaux sur la mise en place du PSC

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

La séance a débuté par une présentation du Projet Alimentaire Territorial Quercy Bouriane par monsieur Michel Tournié porteur du projet.

Délibération 2026_060
Objet : Nomination du secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de nommer Carole Bonnafous en qualité de secrétaire de séance.

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0

Statut : adoptée

Délibération 2026_061
Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,
Considérant que le projet du procès -verbal de la séance précédente a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- approuve sans observation le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026.

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0

Statut : adoptée

Délibération 2026_062
Objet : Convention de mise à disposition d'une salle à la maison communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suite à sa rencontre avec Mme Arendo Virginie qui s'installe en tant que neurothérapeute sur la commune, un projet de convention pour la mise à disposition d'une salle à la maison communale, pour l'exercice de son activité. Monsieur le Maire propose que soit mis à disposition une salle de la maison communale pour un montant de 13 € TTC la journée et 08 € TTC la demi-journée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- valide les tarifs
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0

Statut : adoptée

Délibération 2026_063
Objet : Participation financière au voyage scolaire du collège Luzech

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation financière, reçue du Collège l'Impernal de Luzech qui souhaite organiser un séjour d'immersion anglaise en Normandie pour les classes de 4 -ème, durant 5 jours.

La part des familles pour ce séjour s'élève à 350€, le foyer socio-éducatif du collège aidera les familles à hauteur de 56 € par élève. La commune ayant un enfant concerné par ce voyage, Monsieur le maire propose une participation à hauteur de 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la participation financière au séjour d'immersion anglaise en Normandie pour un montant de 50 € auprès du collège de Luzech.

- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Votants : 9	Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 0

Statut : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la présentation du PAT par 2 intervenants M ;Tournié et M.Guigaz les réactions sont controversées, pour certains projet à voir, pour d'autres projet qui n'aura pas forcément de répercussions constructives pour la commune.
- Examen du devis de l'entreprise « Propre Mathieu » de Cahors pour l'entretien de la maison communale :
  L'entreprise ne faisant pas l'unanimité, car son intervention à l'école de Catus est peu convaincante :
  - demande d'autres devis en précisant la cuisine.
  -Nettoyage reporté ultérieurement, à faire de préférence avant une grande manifestation.
- Présentation du devis d'entretien, broyage des branches et évacuation des déchets verts concernant :
  - Le platane à côté de l'école
  - Le platane
  - L'entretien des tilleuls devant et derrière la mairie
  - La taille du figuier
  - La taille et l'entretien des 2 marronniers à côté de l'église

  Devis validé à l'unanimité pour 4300€
- Proposition de renégocier les contrats d'assurance, suite à une forte hausse de la cotisation démarchages à faire auprès de Goupama, GMF, Matmut, ….
- Marie-Christine Salgues nous informe ::
  - Que le classement des archives est achevé
  - Qu'elle a commencé à travailler sur le PCS (Plan de Sauvegarde Communal) et qu'il faut maintenant constituer des groupes d'élus pour continuer l'élaboration du plan, l'armée et la Préfecture pourront nous aider à le finaliser.
- Syded : Marie-Christine Salgues propose l'intervention d'un communicant Syded au conseil municipal.

- Confirmation de la cérémonie du 11 novembre à 11h30 proposer à Hervé Sabot d'être porte-drapeau, le dépôt de gerbe sera fait par un membre du conseil municipal suivi d'un apéritif aux habitants.
- Evocation des cadeaux de noël aux habitants de la commune :
  Maintien des boites de chocolats à voir en fonction des augmentations de tarif, peut être partir sur quelque chose de plus local voir avec la biscuiterie du Quercy et l'entreprise Bargues à Lavercantière.
- Des habitants du hameau de Rimat ont adressé à la mairie une pétition concernant la prolifération des pigeons sur le toit d'une grange inhabitée, voir pour trouver un moyen légal pour exterminer les pigeons ;
- La marie a reçu un courrier d'un habitant lui demandant de bien vouloir réinstaller une stèle (qui a été rénovée) face à la maison de la chasse, de catus La mairie ne peut pas accéder à cette demande car l'emplacement est dans le domaine privé.

Lilian PRADIE
Maire

Carole BONNAFOUS
Secrétaire de séance